

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Travaux de rénovation de la rue Hélène-Roederer à Chatenay-Malabry et d'une section de la rue Pierre-Curie à Sceaux - convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Sceaux et l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris

Séance du 19 mai 2022

Convocation du 13 mai 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Philippe Laurent,
Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Florence Presson,
Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
Mme Sakina Bohu par M. Frédéric Guermann,
Mme Claire Vigneron par Mme Corinne Deleuze

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 mai 2022

OBJET : Travaux de rénovation de la rue Hélène-Roederer à Chatenay-Malabry et d'une section de la rue Pierre-Curie à Sceaux - convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Sceaux et l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu le projet de convention établi par l'établissement territorial Vallée Sud-Grand Paris pour la réalisation de travaux de rénovation de la voirie rue Pierre-Curie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'établissement territorial Vallée Sud-Grand Paris et la ville de Sceaux pour la réalisation des travaux de rénovation de la chaussée de la rue Pierre-Curie et le remboursement par la ville de Sceaux des travaux sur les surfaces correspondant aux emprises du chantier sur son territoire.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Milijé